

Mittwoch (Nachmittag), 4. Dezember 2019 / Mercredi après-midi, 4 décembre 2019

Gesundheits- und Fürsorgedirektion / Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

69 2019.RRGR.264 Motion 216-2019 Klopfenstein (Corgémont, SVP)
Keine überstürzte Umstrukturierung des Spitals Moutier bevor die endgültige Kantonszugehörigkeit der Stadt bekannt ist

69 2019.RRGR.264 Motion 216-2019 Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Ne pas précipiter la restructuration de l'HDM avant de connaître le sort définitif de Moutier

Präsident. Wir kommen zum Traktandum 69, einer Motion von Grossrat Klopfenstein: «Keine überstürzte Umstrukturierung des Spitals Moutier bevor die endgültige Kantonszugehörigkeit der Stadt bekannt ist». Dort ist die Ziffer 1, die von der Regierung abgelehnt wurde, zurückgezogen. Die beiden anderen Ziffern wären angenommen. Die Motion ist damit vonseiten der Regierung eigentlich unbestritten. Ist sie sonst bestritten, hier im Saal? – Das habe ich fast angenommen. Dann gebe ich das Wort dem Motionär. Je donne la parole au motionnaire, Monsieur Etienne Klopfenstein.

Etienne Klopfenstein, Corgémont (UDC). Ne pas précipiter la restructuration de l'Hôpital de Moutier avant de connaître le sort définitif de cette ville. Un groupe de travail a été mandaté par les responsables des hôpitaux du Jura bernois et du Jura pour réfléchir et faire des propositions sur l'avenir hospitalier du Jura bernois et du Jura. Un rapport a été publié en mai 2019. Vu que ce groupe de réflexion est encore en action, il est utile de ne pas entraver son travail. C'est pour cette raison que je retire le point 1 de la motion, et permets ainsi que les meilleures solutions soient trouvées pour l'avenir de l'Hôpital de Moutier.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les anciens Services psychiatriques du Jura bernois, situés à Bellelay, ont été intégrés, du moins au plan administratif et financier, à l'Hôpital du Jura bernois (HJB). Le site de Bellelay, bien qu'ayant une très longue histoire dans les soins psychiatriques, les bâtiments ne sont plus adaptés à la médecine psychiatrique moderne. Il est prévu d'ici quelques années de déplacer les patients de Bellelay à l'Hôpital de Moutier. Pour ce faire, il y aura d'importants investissements à faire à Moutier, car les moyens pour soigner des personnes malades psychiatriques sont différents des somatiques. Le canton du Jura est actuellement locataire à Bellelay pour faire soigner ses patients psychiatriques. Il est donc inconcevable que le canton de Berne soit le seul à porter les coûts d'investissement sur le site de Moutier, alors que tout est encore ouvert au niveau de l'avenir de la ville de Moutier. Il est important que les coûts pour ces transformations soient répartis de manière équitable.

Le point 3 de la motion, collaboration avec un intervenant privé, soit également étudié. A plusieurs reprises, le gouvernement bernois a demandé une variante publique-privée à trois, à savoir les cantons de Berne et du Jura, ainsi qu'un propriétaire privé. Cette variante aurait l'avantage de donner de la stabilité à l'Hôpital de Moutier qui serait bien nécessaire pour donner plus de certitude au personnel, et d'avantage de confiance aux patients pour se faire soigner à Moutier. Actuellement déjà, la radiologie est partagée entre l'Hôpital du Jura bernois et un partenaire privé et cela fonctionne très bien. A plusieurs reprises, j'ai eu des remarques concernant la demande d'une étude dans le cadre d'une motion. Ce serait plutôt un postulat. Il s'agit de donner un mandat à un groupe de travail qui est déjà en place. Je vous demande de soutenir les points 2 et 3 de la motion.

Präsident. Est-ce que les deux comotionnaires veulent dire quelque chose ? – Non ? – Das ist nicht der Fall. Dann kommen wir zu den Fraktionssprechenden, als Erster Peter Gerber für die BDP.

Peter Gerber, Schüpfen (BDP). Die Motionäre verlangen beim Traktandum 53, alles zu stoppen. Ich bin sehr froh, dass die Ziffer 1 zurückgezogen wurde. Ich finde, die interkantonale Arbeitsgruppe soll unbedingt weiterarbeiten können. Ziffer 2: Es ist völlig klar, dass – wenn es mal einen Wechsel von Moutier gibt – der Kanton Bern dieses Spital als ausserkantonales Spital nicht weiterführen

muss und dass bei einem Verkauf zuerst die Investitionen und anfallenden Kosten abgegolten werden müssen.

Ziffer 3: Ich war erstaunt über die Antwort des Regierungsrates. Ich habe mir auch erlaubt, dem Motionär via GEF diese Frage vorgängig zu stellen. In der Antwort schreibt er, man sollte die Zusammenarbeit mit einer privaten Trägerschaft prüfen. Das finde ich heikel. Ich habe mich gefragt: Wollen wir ein öffentliches Spital privatisieren? – Der Gesundheitsdirektor wird hierzu sicher noch Stellung nehmen. Vorhin habe ich gehört, dass sich der Motionär eine öffentlich-private Zusammenarbeit vorstellen kann. Das kann ich mir vorstellen, aber heute einfach zu sagen: «Ich prüfe eine reine private Trägerschaft», würde ich nicht begrüssen.

Marc Tobler, Moutier (UDC). Le groupe UDC soutient la motion sur les deux points restants à l'unanimité. Le Conseil-exécutif a souligné à de nombreuses reprises que le canton de Berne ne souhaite pas être propriétaire d'un hôpital situé hors de son territoire. Ce qui veut dire, que, en cas de vente, il faudra bien évaluer les investissements et quelqu'un, donc, l'acheteur, devra les payer. Pour le point 3 : on sait que l'Hôpital de Moutier est malade. Il est bien malade. Le directeur l'a assez répété. Un investisseur privé pourrait contribuer très sérieusement à stabiliser la situation et renforcer la confiance du personnel. C'est bien dommage que l'on a pris trop tard la peine de creuser cette piste pour aider ce patient qui est justement malade. Merci.

Melanie Beutler-Hohenberger, Gwatt (EVP). Ja, wir haben gestern gemerkt, liebe Kolleginnen und Kollegen hier in diesem Saal, dass Moutier und die Jurafrage immer noch Emotionen wecken. Diese Sensitivität wollen wir als EVP-Fraktion respektieren. Wir respektieren auch die Verantwortlichkeiten respektive die Grenzen der Verantwortlichkeiten strategisch-operativer Art der Verwaltungsräte oder CEO der betroffenen Spitäler, oder eben auch die Verantwortlichkeit des Kantons als Eigentümer. Jetzt ist es ja nicht ganz einfach, und wir sind froh, dass der Regierungsrat offenbar schon länger Klartext gesprochen und deutlich gemacht hat, dass mit einem Kantonswechsel des Spitals oder von Teilen des Spitals auch ein Verkauf einhergehen müsste, da er ja geschrieben hat, dass der Kanton nicht Eigentümer eines Spitals auf fremdem Kantonsgebiet sein möchte. Und weil auf diese Weise dem Punkt 2 der Motion Rechnung getragen werden kann, unterstützen wir den Punkt 2 als Motion; die EVP-Fraktion ist also dafür. Allerdings wissen wir nicht, ob es da irgendwie eine Klausel gibt. Wir hatten die Spitäler der Psychiatrie damals ja ausfinanziert; sie wurden verselbstständigt. Irgendwie wird man da dann sicher einen Weg finden, um einen gerechten Kostenteiler anzustreben.

Beim Punkt 3 scheint es uns in der kleinräumigen Schweiz eigentlich opportun, dass man Optionen prüft und auch in Richtung private Trägerschaft geht; gerade im Fall von Moutier scheint uns dies sogar besonders geeignet. Die EVP unterstützt also auch den Punkt 3 dieser Motion, und wir wünschen der interkantonalen Arbeitsgruppe viel Weisheit, Weitsicht und auch einen offenen Blick, um wirklich alle Optionen prüfen zu können.

Barbara Mühlheim, Bern (glp). Im Spital Moutier geschieht nun wohl das Schlimmste, das einem geschehen kann: Ein Spital, nicht gerade am Ende der Welt, aber am Ende des Kantons Bern, angrenzend an einen anderen Kanton, dessen zweites Spital 30 Kilometer weit entfernt ist ... Ich weiss, dass man, als man die Bundesgesetzgebung machte, dies sehr wohl als Beispiel nahm, wie unsinnig eine kantonale Planung sein kann, wenn man so nahe aufeinandersitzt. Ein Spital, das in der Zwischenzeit wegen politischer Streitereien noch keine klare politische Zukunft hat, und von dem jeder weiss, dass nicht zuletzt die Frage, genug professionelle Personen, insbesondere Ärzte, zu finden, absolut problematisch ist und zugenommen hat.

Hier kommen wir jetzt ins Spiel, und ich bin froh um die Antwort des Regierungsrates, insbesondere, weil ich denke, dass er die Situation bestens kennt. Insbesondere die Frage 3 finden wir die relevante und die wesentlichste. Wenn wir eine Zukunft dieses Spitals haben wollen, zwischen zwei Kantonen, die sich nicht immer überall wahnsinnig liebhaben und nicht wahnsinnig viel Vertrauen haben, dass sie gemeinsam gute Strategien machen können, scheint es uns sehr sinnvoll und eine Option für die Zukunft, dass man mit einem privaten Partner, den es gibt, das Beste aus der Möglichkeit zu machen versucht – das Beste für ein Spital, das sonst keine Zukunft hat und bei dem wir sonst alle mit langen Gesichtern dastehen, wenn sie dann wirklich am Ende sind, wenn die politisch instabile Situation ihm noch den letzten Todesstoss gegeben hat. Das wollen wir nicht. Wir sind froh, dass insbesondere die Variante 3 – da haben wir einen Gegensatz zu anderen Sprechern –

eine der wichtigsten Strategien und Stossrichtungen ist, um diesem Spital überhaupt noch eine Zukunft zu geben.

Präsident. Pour le groupe PS-JS-PSA, la parole est à Madame Sandra Roulet.

Sandra Roulet Romy, Malleray (PS). Je parle au nom du groupe PS-JS-PSA. A plusieurs reprises il a été dit que la stratégie de l'Hôpital de Moutier était de la compétence du Conseil d'administration et non du canton. Cela a encore été répété cet après-midi, juste auparavant. Le Conseil d'administration est certainement plus préoccupé par la survie de l'hôpital, de garantir des prestations de soins de qualité et de proximité que de la Question jurassienne. Nous ne voulons absolument pas être un frein à l'Hôpital de Moutier de mettre en œuvre la solution qu'il juge la meilleure pour garantir son fonctionnement. Nous n'aurions donc pas soutenu le point 1.

Pour le point 2, il nous paraît évident que dans le cas où Moutier voterait son appartenance au Jura, que le Conseil-exécutif investirait dans l'évaluation du prix de vente ainsi que les moyens disponibles issus de la capitalisation du Réseau santé mentale SA. Par conséquent, nous ne jugeons pas le point 2 très utile, puisqu'il sera évidemment étudié, le cas échéant. Nous allons toutefois le soutenir pour la forme.

Pour le point 3 : la situation financière de l'hôpital est difficile. Un partenariat de l'Hôpital de Moutier avec un privé pourrait être, en effet, un facteur facilitant la stabilité et le renforcement du site. Considérer un partenariat privé-public pourrait être une solution, mais encore faut-il avoir le partenaire privé qui est d'accord d'investir sur le site de Moutier. Ceci dit, nous ne sommes pas opposés dans une majorité que le Conseil-exécutif considère et étudie cette option dans le cadre de la Conférence tripartite sur Moutier. D'autre part, encore sur le point 3, une partie du groupe relève qu'il est primordial que les conditions salariales et sociales du personnel soient maintenues telles qu'elles le sont dans les conventions collectives de travail (CCT) actuelles et craint que la privatisation de l'hôpital pourrait les mettre en péril. Pour résumer, concernant le vote, les points 2 et 3, notre groupe suivra l'avis du Conseil exécutif en acceptant ces deux points sous la forme de motion.

Moussia von Wattenwyl, Tramelan (Les Verts). Cette motion nous met un peu dans l'embarras. Si vous avez écouté ce que le conseiller d'Etat, Pierre Alain Schnegg, a dit tout à l'heure : il a répondu quasiment à toutes les questions qui sont évoquées là. A notre avis, il n'y avait quasiment pas besoin d'évoquer ces trois points. Le 1 est retiré, ça c'est fait. Le conseiller d'Etat a dit tout à l'heure qu'il faisait totalement confiance au Conseil d'administration. Donc, on aurait envie de dire, voilà, laissons-les travailler. Cela exclut le point 1, et à mon avis, cela exclut également le point 3, où on demande ce partenariat public-privé qui peut, certes, être positif, bénéfique, pour la région mais qui est, à notre avis, du ressort encore une fois du Conseil d'administration.

Maintenant, on a une situation très délicate. Vous l'avez entendu tout à l'heure. On a un paysage hospitalier qui est en pleine restructuration, et surtout, on a un grave problème politique, on l'a entendu. Je pense que les deux mots qui auront été le plus prononcés pendant cette session, cela sera Moutier et Brönnimann. On va s'en souvenir. Mais avec ces éléments que nous avons là, on se dit, qu'est-ce qu'on fait ? Cette motion, à notre avis, est inutile. La refuser, cela serait un mauvais signe pour la région, parce que ce serait faire preuve d'un manque d'intérêt, la classer, cela ne fait pas de sens, puisque tout est en cours. Donc, il nous reste, à la limite, à la transformer en postulat. Mais cela ne servirait pas à grand-chose non plus. Donc, avec Les Verts, on va certainement accepter ces points 2 et 3, mais comme cela a été dit, il ne nous paraît vraiment pas nécessaire de rajouter une couche dans cette question hospitalière et cette question sur Moutier.

Präsident. Je donne la parole à Monsieur Peter Gasser.

Peter Gasser, Bévilard (PSA). Vous l'avez entendu : c'est donc au Conseil d'administration de déterminer la stratégie la plus adaptée à son établissement afin de pérenniser son activité – Conseil d'ailleurs nommé par le gouvernement. Suite aux travaux du groupe intercantonal dont on a parlé plusieurs fois, les responsables de HJB ont invité, voici quelques mois, les députés, ainsi que les représentants du Conseil du Jura bernois (CJB) pour expliciter leurs options stratégiques. Je vous livre deux éléments forts sur lesquels autant le président du Conseil d'administration, mais aussi le directeur de l'établissement ont insisté. Leurs propositions ne sont pas liées à l'appartenance cantonale de Moutier. Il s'agit uniquement d'une réflexion entrepreneuriale guidée par le souci de pérenniser une activité hospitalière sur le site de Moutier. Le Conseil d'administration, ainsi que la direction,

ont clairement martelé que la solution envisagée était indépendante du sort de Moutier. Merci d'en prendre bonne note. Avec le développement prévu, ces mêmes acteurs sont convaincus d'assurer un avenir pour les dix prochaines années. Pourquoi pas plus ? Par réel souci d'honnêteté ! C'est du moins mon sentiment. En effet, le paysage hospitalier évolue tellement rapidement, que des certitudes au-delà d'une décade sont fort peu réalistes.

Le dernier point que je me plais à relever, c'est le sort des employés actuels. Ici aussi, les mêmes se sont engagés à soit pouvoir former le personnel pour de nouvelles tâches, soit à leur assurer la continuité de leur emploi avec les trois sites suivants : Delémont, Saint-Imier ou Bienne. Le Conseil d'administration est donc avec ces propositions totalement habilité et surtout pleinement dans son rôle de responsable stratégique. Dans un contexte pour le moins délicat et archi-politisé, je salue le courage et l'indépendance d'esprit dont font preuve cette présidence et cette direction. Bravo et merci à eux ! Il en va de l'avenir des hôpitaux du Jura bernois, et non pas d'une affaire jurassienne. Nous l'avons dit, les investissements seront pris en compte lorsqu'il s'agira de parler finance, et n'oubliez pas au passage que le tiers de patients de réseau santé mentale, proviennent du canton du Jura. Donc, il y aura une solution trouvée. Enfin, moi, je rejeterai le troisième point, puisque je fais confiance aux Conseils d'administration. S'ils ont besoin d'étudier cela... *(Le président demande à l'orateur de conclure. / Der Präsident bittet den Redner zum Schluss zu kommen.)* ... ils le feront.

Maurane Riesen, Bern (PSA). Oui, le canton a aussi son mot à dire dans la planification hospitalière, et dans l'organisation des hôpitaux. Mais, est-ce que dans ce cas précis, est-ce au Grand Conseil et au Conseil-exécutif d'ordonner à une SA ce qu'il faut faire ? Je ne parle que du point 3, parce que le point 2, à mon sens, cela va un peu de soi. Donc, vous n'acceptez pas un postulat, mais vous acceptez une motion ! Et ce n'est pas une motion ayant valeur de directive, mais une motion. Le Conseil-exécutif n'a pas attendu d'avoir votre « okay » pour communiquer qu'il voulait un acteur privé dans ce qui était communiqué par le groupe de travail. Mais en votant oui maintenant à cette motion, vous donnez au Conseil-exécutif les cartes pour bloquer, pour actionner son droit de veto sur un processus qui a été mis en place par les dirigeants de cet hôpital. Les dirigeants veulent une solution qui soit indépendante de la politique. Ils disent qu'ils se concentrent sur l'opérationnel de manière totalement indépendante de questions politiques régionales. C'est une SA, donc si une solution miracle avec un acteur privé était la bonne solution, ne pensez-vous pas qu'ils l'auraient prise en compte ? Je vous invite donc à ne pas trop vous mêler de façon contraignante de l'opérationnel.

Pourquoi ne pas accepter la proposition sous forme de postulat, parce qu'il s'agit en fait d'une étude, mais pas sous la forme d'une motion ? Vous voyez bien qu'il est question aussi de l'avenir de Moutier et que cela semble être au centre. La situation de départ n'est pas simple, mais le Conseil-exécutif propose une solution d'avenir, une proposition stable, qui prend en compte le fait qu'il y a un hôpital à proximité. Cela a été mentionné, c'est vrai, mais qui prend en compte de manière innovante les soins somatiques et psychiatriques pour un avenir stable. Une étude de faisabilité est encore en cours. Je vous invite donc à refuser le point 3 de la motion.

Präsident. Wir haben niemanden mehr auf der Rednerliste. Je donne la parole à Monsieur le Conseiller exécutif, Pierre Alain Schnegg.

Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale. Les cliniques psychiatriques et les hôpitaux publics constituent des sociétés anonymes détenues par le canton de Berne et elles disposent d'une grande marge de manœuvre. En effet, la gestion stratégique de ces institutions est du ressort des Conseils d'administration. Le vote communaliste du 18 juin 2017 a été invalidé, il a été renoncé à recourir au Tribunal fédéral. Il est donc entré en force. Le projet d'organiser une nouvelle votation est en cours de discussion. Au vu de la situation économique de l'Hôpital de Moutier/de l'Hôpital du Jura bernois (HDM/HJB), il peut se révéler nécessaire de poser les jalons pour l'avenir de l'hôpital, avant que le statut de la ville de Moutier soit définitivement connu.

En cas de départ de la ville de Moutier, lors d'une vente-transfert, partielle ou entière de société, une évaluation préalable aura lieu pour déterminer le prix de vente ou de transfert. Les valeurs disponibles issues de la capitalisation du Réseau santé mentale (RSM SA) dans le cadre de l'autonomisation devraient être prises en compte lors de cette évaluation. Ces montants ne sont toutefois pas déterminants à eux seuls. Le Conseil-exécutif estime qu'au vu de l'incertitude persistante sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier, un établissement privé comme partenaire au

côté du canton, ou des cantons, pourrait contribuer sérieusement à stabiliser la situation. Je m'étais d'ailleurs exprimé à ce sujet en évoquant la possibilité de travailler en commun rapidement entre les deux cantons et un partenaire privé.

Par rapport à la planification hospitalière extracantonale, permettez-moi quand-même ici simplement de mentionner que d'ores et déjà, l'Hôpital de Delémont se trouve sur la liste hospitalière bernoise, tout comme l'hôpital neuchâtelois ou l'hôpital soleurois. Donc, ce n'est pas la volonté du canton de Berne qui serait en cause sur ce sujet-là. C'est pourquoi le gouvernement vous invite à accepter les points 2 et 3 de cette motion.

Präsident. Je donne la parole au motionnaire, Etienne Klopfenstein.

Etienne Klopfenstein, Corgémont (UDC). Je constate que les rapporteurs des groupes ont tous parlé de manière positive concernant le soutien en tant que motion des points 1 et 2. J'aimerais juste ici faire une petite remarque – mon collègue Peter Gasser nous a dit que, suite à une invitation du Conseil d'administration, on avait reçu toutes les informations nécessaires. Je ne sais pas pourquoi, ni pour quelle raison, mais personnellement, en tant que député et membre du Conseil du Jura bernois, voire en tant que maire d'une commune du Jura bernois, je n'ai jamais reçu d'invitation pour cette rencontre. Madame Riesen demande à ce que le point 3 soit transformé en postulat. Je renonce à cela. Pour moi, les points 2 et 3 restent en tant que motion. Merci pour votre soutien.

Präsident. Wir kommen zur Abstimmung. Die Ziffer 1 des Traktandums 69 ist zurückgezogen. Ziffer 2: Wer diese annehmen will, stimmt Ja, wer sie ablehnt, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.264; Ziff. 2)

Vote (2019.RRGR.264 ; ch. 2)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 138

Nein / Non 0

Enthalten / Abstentions 1

Präsident. Sie haben diese Motion angenommen, mit 138 Ja- gegen 0 Nein-Stimmen bei 1 Enthaltung.

Wir kommen zur Ziffer 3 dieser Motion. Wer diese annimmt, stimmt Ja, wer sie ablehnt, stimmt Nein.

Abstimmung (2019.RRGR.264; Ziff. 3)

Vote (2019.RRGR.264 ; ch. 3)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 134

Nein / Non 3

Enthalten / Abstentions 2

Präsident. Sie haben die Ziffer 3 angenommen, mit 134 Ja- gegen 3 Nein-Stimmen bei 2 Enthaltungen.

Damit sind wir am Ende der Geschäfte der GEF angelangt. Wir nehmen ja durch diese Wiedererwägung ein Geschäft der Juradelegation am Montag noch einmal auf, und zwar werden wir gleich um 9 Uhr damit beginnen. Das macht es einfacher; Herr Schnegg hat sich dann noch Zeit freischaufeln können. Am Montag um 9 Uhr werden wir dieses Geschäft noch einmal aufnehmen. Wir sehen uns daher noch einmal. Merci! Ich wünsche Ihnen unterdessen ein schönes Wochenende, wenn es dann da ist – nicht jetzt, natürlich. (*Heiterkeit / Hilarité*)